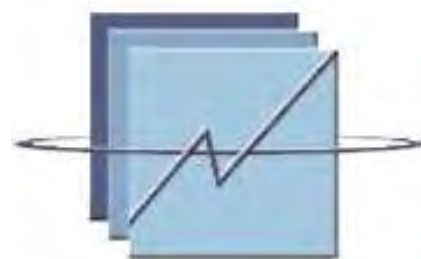




REPUBLIQUE DU SENEGAL
 LE MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES



ANSD
 Agence Nationale de
 la Statistique et de la Démographie

SITUATION ECONOMIQUE

ET SOCIALE DU SENEGAL

EDITION 2006

Directeur Général, Directeur de Publication	Babakar FALL
Directeur des Statistiques Economiques et de la Comptabilité Nationale	Mamadou Alhousseynou SARR
Directeur des Statistiques Démographiques et Sociales	Ibrahima SARR
Directeur du Management de l'Information Statistique	Mamadou NIANG
Coordonnateur de la Cellule de Programmation, de Coordination et de Coopération Internationale	El.Hadji Malick DIAME

COMITE DE LECTURE

Mamadou Fallou Mbengue - Khalil El Gazri - Momar Ballé Sylla - Mamadou Ndao
Aliou Gaye - Mamadou Bah - Mme Bineta Mbow Guissé - Bakary Djiba - El hadji Malick Diamé

COMITE DE REDACTION

1. PRESENTATION DU PAYS	Coordination : Mory Diouss
2. DEMOGRAPHIE	Fatou Binetou Camara
3. EDUCATION ET FORMATION	Djibril Ndoye & Ahmed Tidiane Diallo
4. EMPLOI	Marième Fall & Macoumba Diouf
5. SANTE	Thierno Diouf & Meissa Ndour
6. ASSISTANCE SOCIALE	Djibril Ndoye
7. AGRICULTURE	Insa Sadio
8. ENVIRONNEMENT	Mamadou Faye
9. ELEVAGE	Insa Sadio
10. PECHE MARITIME SENEGALAISE	Mme Astou Ndiaye
11. TRANSPORT	Papa Seyni Thiam
12. TOURISME	Adama Seck
13. JUSTICE	Assane Thioune
14. BÂTIMENTS ET TRAVAUX PUBLICS	Adama Seck
15. INDICE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE	Maxime Nagnonhou
16. INSTITUTIONS FINANCIERES	Amar Seck
17. COMMERCE EXTERIEUR	Daouda Balle
18. COMPTES ECONOMIQUES	Mamadou Ngalgou Kane & Ousseynou Sarr
19. PRIX	Baba Ndiaye
20. FINANCES PUBLIQUES	Abou Aw

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DÉMOGRAPHIE

Rue de Diourbel x rue de Saint Louis - B.P. 116 Dakar R.P.

Tél. (221) 33 869 21 39 - 33 825 33 32 - 33 825 00 50 • Fax : (221) 33 824 36 15

E-mail : statsenegal@yahoo.fr • Site internet: www.ansd.sn

Distribution : Division de la Diffusion de la Documentation et des Relations avec les Usagers

SOMMAIRE

ABREVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES	4 à 7
AVANT PROPOS	8
PRESENTATION DU PAYS	9
1. DEMOGRAPHIE	10 à 25
2. EDUCATION ET FORMATION	26 à 61
3. EMPLOI	62 à 77
4. SANTE	78 à 95
5. ASSISTANCE SOCIALE	96 à 107
6. AGRICULTURE	108 à 117
7. ENVIRONNEMENT	128 à 132
8. ELEVAGE	128 à 133
9. PECHE MARITIME SENEGALAISE	134 à 141
10. TRANSPORT	142 à 151
11. TOURISME	152 à 155
12. JUSTICE	156 à 175
13. BÂTIMENTS ET TRAVAUX PUBLICS	176 à 181
14. INDICE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE	182 à 191
15. INSTITUTIONS FINANCIERES	192 à 197
16. COMMERCE EXTERIEUR	198 à 205
17. COMPTES ECONOMIQUES	206 à 215
18. PRIX	216 à 219
19. FINANCES PUBLIQUES	220 à 225
TABLEAUX ANNEXES	226 à 278
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	279

VIII - ELEVAGE

INTRODUCTION

L'élevage revêt au Sénégal une grande importance tant sur le plan économique que social et culturel. Il constitue un maillon essentiel de l'économie, à travers la promotion des exportations, la création d'emplois et la satisfaction des besoins alimentaires des populations. Beaucoup de ménages, surtout en milieu rural, s'adonnent à des activités d'élevage et y tirent l'essentiel de leurs revenus. Les éleveurs sont relativement peu organisés, pratiquant un élevage essentiellement extensif, caractérisé par le pastoralisme fait de transhumance à la recherche de pâturages naturels, soumis aux aléas climatiques.

A côté de l'élevage de type traditionnel émerge timidement un élevage industriel avec la création de fermes modernes et la présence d'entreprises notamment dans la filière avicole.

L'Etat entend faire de l'élevage un poumon du développement économique du pays à travers la définition et la réalisation d'objectifs visant à intensifier la production animale et à promouvoir les exportations.

Ce chapitre s'articule autour des politiques et stratégies de développement de l'élevage, des résultats de l'année 2006 et de leur impact sur l'économie.

I. Politiques et stratégies de développement de l'élevage en cours ou en instance

Malgré les nombreuses contraintes qui pèsent sur le développement de l'élevage, ce sous-secteur a des atouts réels parmi lesquels un cheptel important et varié, des traditions pastorales confirmées et l'existence d'une zone à vocation pastorale et de zones aménagées comme le Ranch de Dolly.

Conscient de ces atouts, le Gouvernement s'est engagé dans la mise en oeuvre de politiques pour réduire les contraintes et booster le sous-secteur dans le but d'améliorer quantitativement et qualitativement ses performances.

I.1 Plan National de Développement de l'Elevage (PNDE)

Dans le cadre de la Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale, le Sénégal a décidé de mettre sur pied un Plan National de Développement de l'Elevage (PNDE) dont l'objectif global est la modernisation et l'intensification. L'innovation majeure de ce plan, en cours de formulation, est son processus participatif et décentralisé.

I.2 Projet d'Appui à l'Elevage phase II (PAPEL II)

L'objectif global du PAPEL est de contribuer de manière durable à la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté au Sénégal. Il vise l'augmentation de la production de viande, de lait et de moutons de Tabaski à travers une prise en compte des principes de durabilité, d'équité, de transparence et d'efficacité, une approche participative et communautaire dans l'élaboration, la mise en oeuvre, le suivi et l'évaluation du projet, le faire-faire, une forte implication du privé, une approche offre et demande, des actions structurantes favorables et une approche filière de production, transformation et commercialisation

Il a cinq composantes (i) développement des systèmes de production de l'élevage, (ii) aménagement et gestion durable des ressources naturelles, (iii) restructuration et renforcement de la capacité des organisations des professionnels de l'élevage (OPE), (iv) financement du sous-secteur de l'élevage et (v) gestion du projet.

Il intervient dans deux zones le Bassin arachidier (région de Kaolack, région Fatick ; département de Mbacké dans la région de Diourbel) et la Zone sylvo-pastorale (département de Linguère, département de Louga, département de Podor, département de Dagana et département de Ranérou). Il est financé à 85 % par le Fonds Africain de développement et à hauteur de 15 % par l'Etat. Lancé en 2002, il bénéficie d'une enveloppe de 10,429 milliards de FCFA et s'étale sur six ans.

I.3 Projet d'Appui au Développement de l'Apiculture (PADA).

Ce projet a pour objectifs de (i) moderniser la production nationale de miels et de cires, (ii) développer et renforcer les capacités des producteurs à travers la formation des apiculteurs, l'équipement des producteurs, la réhabilitation des centres apicoles et (iii) augmenter quantitativement et qualitativement les produits de la ruche.

Il a été financé par le budget consolidé d'investissement à hauteur de 150 millions de FCFA.

I.4 Initiative pour des Politiques d'Elevage en Faveur des Pauvres (IPEFP)

En 2001, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a décidé de lancer une Initiative pour des politiques en faveur des pauvres (PPLPI) afin de formuler et d'encourager des politiques et des réformes institutionnelles à l'avantage des éleveurs pauvres du monde entier.

Cette initiative a pour objectifs de (i) contribuer au développement des capacités dans les pays, (ii) favoriser un système d'information sur les politiques de l'élevage, (iii) promouvoir la prise de conscience sur le potentiel de l'élevage et (iv) appuyer la formulation et la mise en oeuvre des politiques d'élevage en faveur des pauvres.

Les travaux réalisés au Sénégal (à l'instar des autres pays ciblés Pérou, Ouganda, Sénégal, État d'Andhra Pradesh en Inde, Viet Nam) reposent sur quatre principales étapes (i) déterminer où l'élevage constitue le principal moyen d'existence, (ii) évaluer le contexte politique dans lequel les pauvres doivent assurer leur subsistance, (iii) identifier à la fois les mesures politiques existantes et les lacunes de politiques affectant les éleveurs pauvres, (iv) favoriser la création d'un réseau de partenaires afin d'exploiter toutes les possibilités de réformer les politiques en faveur des pauvres.

I.5 Projet d'Amélioration de la qualité des cuirs et peaux en Afrique de l'Ouest

Prévu pour une durée de trois ans, le projet de relance de la filière cuirs et peaux doté d'un financement de 500 millions de francs CFA du Fonds Commun pour les Produits de Base a commencé ses activités en octobre 2004. Il permet d'accompagner les professionnels pour l'amélioration de la qualité des cuirs et peaux et d'instituer un système d'achat à la qualité afin de vendre les produits sur le plan régional et international.

Il s'agit entre autres (i) de réhabiliter des aires d'abattage (ii) de créer une organisation nationale, (iii) de former les bouchers aux techniques de dépouillement, (iv) d'équiper les bouchers en outils adéquats de dépouillement et (v) de former les collecteurs.

I.6 Programme d'Appui au Développement Villageois (PADV)

Ce programme dont 2005 est la première année, après la revue de mi-parcours, a quatre composantes (i) renforcement des Capacités Locales et Fonds de Développement Villageois, (ii) appui à la production agropastorale et à la diversification, (iii) infrastructures rurales et (iv) unité de direction du projet.

Il a pour objectifs de (i) permettre aux communautés villageoises d'accéder à une plus grande maîtrise de leur développement, (ii) contribuer à la sécurité alimentaire, à l'augmentation des revenus des petits exploitants et à la réduction de l'exode rural, (iii) permettre aux populations de disposer en permanence de l'eau, (iv) désenclaver les villages situés au centre de la zone du projet et (v) ouvrir la zone du projet à l'extérieur et faciliter l'accès aux pôles de production agropastorale.

Les différents programmes développés ont permis d'avoir des résultats appréciables sur les plans zootechnique, pastoral, de l'hygiène publique vétérinaire et de la concertation avec les organisations professionnelles.

II. Résultats de 2006

Cette partie passe en revue l'évolution du cheptel, le secteur avicole, les filières lait et viande, le miel et les peaux brutes.

II.1 Le cheptel

Le nombre total de bovins est estimé en 2006 à 3 millions 137 mille têtes contre 3 millions 81 mille têtes en 2005, soit une hausse de 2 %. Le taux d'exploitation est estimé à 16,5 %. La faiblesse de ce taux est surtout liée à des raisons sociologiques notamment le fait que, de tradition, certains éleveurs tirent leur rang social du nombre de têtes de leur troupeau et préfèrent garder leurs bœufs au lieu de les amener à l'abattage.

Les ovins sont élevés à la fois en troupeaux et au sein des ménages. Plusieurs races sont présentes au Sénégal et s'adaptent bien au climat et au type de nourriture. Leur nombre est passé de 4 millions 885 mille têtes en 2005 à 4 millions 996 mille têtes en 2006, soit une hausse de 3 % des effectifs.

Le taux d'exploitation, même s'il est un peu plus élevé que celui des bovins, reste encore faible car il est estimé à 28,5 % en 2006. Ainsi, à l'approche de la Tabaski (l'Aïd El Kébir), le pays importe plusieurs milliers de moutons des pays limitrophes.

S'agissant des caprins, leur effectif a augmenté de 5 % passant de 4 millions 51 mille têtes en 2005 à 4 millions 263 mille têtes en 2006. Le taux d'exploitation estimé, est le même que celui des ovins soit, 28,5 %.

Pour les porcins dont l'élevage n'est pratiqué que par une petite franche de la population, l'effectif est passé de 300 mille têtes en 2005 à 318 mille têtes en 2006, soit une augmentation de 6%. Le taux d'exploitation est relativement élevé et s'établit à 73 % en 2006.

Concernant les équins, ils sont élevés au Sénégal non pas pour leur viande mais pour la traction dans les transports et l'agriculture. Leur nombre a augmenté de 2 %, passant de 509 mille têtes en 2005 à 518 mille têtes en 2006.

Quant aux asins qui suppléent les chevaux comme bêtes de somme dans certaines zones, ils ont enregistré une baisse de 2% de leur effectif, passant de 422 mille en 2005 à 415 mille têtes en 2006.

Les camelins dont l'élevage n'est pas développé au Sénégal ont vu leur population presque stagner depuis 2003. Ainsi, ils passent de 4 085 têtes en 2005 à 4 105 têtes en 2006, soit une légère progression de 0,5 %.

II.2 Le secteur avicole

L'aviculture est le sous-secteur de l'élevage qui fait l'objet d'industrialisation même si la volaille traditionnelle est toujours élevée au sein des ménages. L'effectif de la volaille traditionnelle a augmenté de 4%, passant de 21 millions 206 mille têtes en 2005 à 22 millions 78 mille têtes en 2006, tandis que celui de la volaille industrielle a connu une hausse de 23 % (6 millions 135 mille en 2005 et 7 millions 533 mille en 2006).

La production d'œufs est estimée à 410 millions 361 mille unités, en progression de 11 % par rapport à 2005 et de 4 % par rapport à la moyenne des cinq dernières années.

Les importations de viande de poulets ont fortement baissé en 2006. Elles sont passées de 11 486 tonnes en 2005 à 856 tonnes, soit une baisse de 92,5 %. Ce résultat s'explique par la politique de limitation des importations dans le cadre de la lutte contre la grippe aviaire et les mesures prises par l'Etat visant à protéger la filière. Cette amorce de reprise de la filière mérite d'être encouragée.

II.3 Le lait et la viande

La production de lait brut est estimée à 210 millions 269 mille litres en 2006 contre 205 millions 826 mille litres en 2005, soit une augmentation de 2 %. Cette production est composée de 64 % de lait de bovins, 14 % de lait d'ovins et 21 % de lait de caprins. Les producteurs locaux, à l'exception des producteurs intensifs dans les villes, sont très peu organisés. L'augmentation de la production laitière est basée sur l'amélioration et l'intensification des conditions de production.

Le Sénégal importe encore beaucoup de produits laitiers notamment le lait en poudre. En effet, les importations de produits laitiers se sont élevées à 64 milliards 352 millions en 2006. La mise en œuvre d'un programme national de développement laitier, annoncée par le Gouvernement, devrait permettre à notre pays de réduire sa dépendance vis-à-vis des importations de produits laitiers et d'assurer son autosuffisance en lait.

Pour la viande, sa production est estimée en 2006 à 102 076 tonnes dont 67% de bovins, 15% d'ovins, 13% de caprins et 5 % de porcins et de camelins. Elle est en croissance de 2% par rapport à 2005. La filière supporte des coûts de transaction trop élevés. En effet, le bétail transite par de nombreux intermédiaires, chacun prélevant un pourcentage de la valeur de la vente finale avant que l'animal n'arrive sur le marché. Par ailleurs, le secteur manque d'organisations propres pour défendre ses intérêts. Toutefois, beaucoup d'efforts ont été faits dans l'aménagement d'abattoirs et le contrôle de la qualité.

II.4 Le miel et les peaux

Au Sénégal, les aliments de la forêt représentent un filet de sécurité primordial en cas de perte de récolte ou durant les périodes de sécheresse. Le miel fait partie des produits dont la production n'a pas encore été modernisée malgré son importance alimentaire et médicinale. La production de miel est estimée à 71 078 litres en 2006 contre 65 282 litres en 2005. Elle a augmenté de 9 %, en légère hausse par rapport au taux moyen des cinq dernières années (8 %).

C'est une filière qui mérite d'être soutenue eu égard aux nombreux acteurs qui y évoluent notamment les groupements. La modernisation de la filière passera nécessairement par une formation aux techniques modernes d'exploitation en apiculture, une meilleure organisation des acteurs et une amélioration des circuits de vente et de commercialisation.

La filière Cuir a été identifiée comme secteur prioritaire dans le cadre de la Stratégie de Croissance Accélérée, ce qui offre de bonnes perspectives pour les peaux qui constituent des intrants pour la production de chaussures et de sacs. Malgré ses potentialités, les peaux n'ont pas connu un grand essor. En 2006, la production de peaux est estimée à 4 364 tonnes, en progression de 2 % par rapport à 2005. Cet état de fait s'explique par le manque de formation des acteurs et la prédominance du mode de production informel.

III. Impact des résultats

Le secteur de l'élevage a engagé depuis 2003 une dynamique de croissance après les pluies hors saison de 2002 qui ont décimé une bonne partie du cheptel au nord du pays. En 2006, la valeur ajoutée du secteur s'est accrue en termes réels de 6,7 % et sa part dans le PIB aux prix courants est de 4,1 % contre 4,0 % en 2005.

La contribution à la croissance du PIB est de 0,3 point en 2006 contre 0,2 point en 2005 malgré le ralentissement de l'économie sénégalaise.

CONCLUSION

L'élevage contribue à l'amélioration de l'état nutritionnel des ménages à faible revenu et à la croissance du PIB et crée des possibilités d'emplois malgré les contraintes qui limitent son développement.

Les résultats obtenus en 2006, dans un contexte de ralentissement de l'activité, sont satisfaisants. Ainsi, la sécurité alimentaire du bétail, la protection zoo sanitaire, l'appui aux filières d'exportation, la création de fermes pilotes, l'insémination artificielle, la formation et le renforcement des capacités des professionnels, la sécurisation des activités pastorales et agropastorales, la protection des ressources fourragères et la lutte contre le vol de bétail sont autant d'actions à poursuivre et à renforcer pour que le secteur puisse jouer pleinement son rôle dans l'économie.